

Procès-verbal – Séance ordinaire Conseil Municipal de GRIGNOLS Mardi 08 octobre 2019 à 19h00

Date de Convocation du Conseil Municipal : 1^{er} octobre 2019.

L'an deux mille dix-neuf, le huit octobre, le Conseil Municipal de la commune de Grignols s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Françoise DUPIOL-TACH, Maire.

PRÉSENTS : Patrick BAYLET, Christian BEZOS, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Roseline PIGANIOL (arrivée à 19h30).

ABSENTS EXCUSÉS : Jean Pierre BAILLÉ, Marianne LAGÜE qui a donné procuration à Françoise DUPIOL-TACH, Christine ESPAGNET, Christian MAUBARET,

Secrétaire de séance : Dominique MARROT.

✓ ***Approbation du procès-verbal du 17 juillet 2019 :***

Le procès-verbal du 17 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés. Bernard JAYLES apporte les précisions suivantes :

- La réhabilitation du chemin de Piquemil a été réalisée et les containers de Saint Loubert ont été déplacés.

✓ ***Débat sur le PADD du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Bazadais :***

Madame le Maire précise qu'elle présente le PADD, qu'elle peut répondre aux questions mais qu'elle ne prend pas part au débat et ne donnera pas son avis sur ce PADD étant concernée par un des terrains situés dans le projet de zonage du PLUI.

Le PADD est la clef de voute du dossier du PLUI.

Il définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de l'ensemble du territoire bazadais.

Il expose un projet politique adapté et répondant aux besoins et enjeux du territoire intercommunal et aux outils mobilisables par la collectivité.

Le PADD définit les grandes orientations en matière d'aménagement et d'urbanisme et doit être largement partagé avant d'établir les règles qui seront inscrites au PLUI. Le règlement et/ou les orientations d'aménagement et de programmation, déclineront les objectifs du PADD.

Ainsi la loi prévoit que les orientations générales du PADD fassent l'objet d'un débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI et dans chaque conseil municipal.

Madame le Maire invite les membres de l'assemblée à intervenir au cours de la présentation du projet du PADD :

Contenu du PADD

Le projet d'aménagement et de développement durables est un document stratégique à la fois pour le SCOT et le PLUI. Il a été introduit par la loi Solidarité et renouvellement urbains du 13 décembre 2000 et modifié d'abord par la loi Urbanisme et Habitat du 02 juillet 2003, ainsi que par le décret du 09 juin 2004.

Après la loi SRU et l'ordonnance du 04 juin 2004 relative à l'évaluation environnementale, la loi grenelle 2 du 13 juillet 2010 (portant engagement national pour l'environnement), puis la loi ALUR du 24 mars 2014, marquent une nouvelle avancée dans la recherche d'un développement équilibré et durable du territoire, en remaniant le code de l'urbanisme.

Le PADD introduit une démarche de projet en s'appuyant sur les enjeux et les besoins identifiés à l'issue du diagnostic territorial. Il s'applique sur la totalité du territoire intercommunal et veille à respecter les principes énoncés à l'article L.101-2 du Code de l'Urbanisme.

Au titre des articles L141-4 et L151-5 du code de l'urbanisme, le PADD définit ou arrête les orientations retenues pour l'ensemble du territoire intercommunal en matière de politiques :

- d'aménagement,
- d'équipement,
- d'urbanisme,
- de paysage,
- de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers,
- de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,
- d'habitat,
- de lutte contre l'étalement urbain,
- de transports et de déplacements (prenant en compte le temps de déplacement),
- de réseaux d'énergie,
- de développement des communications numériques,
- d'équipement commercial,
- de développement économique, touristique et culturel.

Il fixe également des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il constitue en cela le cadre de référence et de cohérence pour les différentes actions d'aménagement que la communauté de communes engage sur son territoire.

Patrick CHAMINADE : tout va devenir de plus en plus difficile. Le fil rouge de ce PADD étant la modération de la consommation de l'espace. Pour Grignols, la surface moyenne pour une construction sera de 750 m², 1000 m² pour les petites communes et 500 m² pour Bazas. Le législateur fait que nous avons les mêmes contraintes que la métropole. Il faut limiter l'étalement urbain.

Claudine MAILLOU : 750 m² en campagne, c'est peu !

Bernard JAYLES : Ce PADD correspond à ce que décide l'Etat !

Patrick CHAMINADE : Ce sont les personnes publiques associées qui auront le dernier mot.

Co construction d'un projet de territoire

2

Pour la CDC du Bazadais, le PADD traduit la volonté des acteurs de préserver leur territoire rural, son identité et son savoir-faire.

Il définit un projet de développement maîtrisé dans le temps, dans le respect de l'environnement, du paysage, des caractéristiques architecturales, patrimoniales et culturelles.

Il intègre les thématiques obligatoires du code de l'urbanisme, et exprime en particulier les enjeux inhérents à un développement durable du territoire, fondé sur une approche prospective, transversale à tous les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme et réfléchi dans le sens de l'intérêt général. Il vise à satisfaire les besoins en développement des générations présentes en optimisant les usages, pour ne pas compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Le PADD a pour volonté de proposer des orientations d'aménagement visant à maîtriser l'étalement urbain induit par un développement démographique continu afin de garantir aux habitants et aux entrepreneurs un environnement qualitatif et un cadre de vie attractif.

Le fil rouge du PADD : identité bazadaise à affirmer

Les deux entités paysagères qui composent le territoire communautaire situé au sud-est de la Gironde résultent majoritairement des activités humaines ayant sculpté l'espace :

- les collines du bazadais,
- le plateau landais,
- Bazas,
- les Traditions
- habitat traditionnel,
- filières agroalimentaires locales,
- secteur industriel,
- patrimoine naturel riche.

Patrick BAYLET : C'est une collation exhaustive d'un idéal ! On ne peut qu'être d'accord. Un idéal vers lequel on voudrait tendre.

Axe 1/ Favoriser l'accueil de population tout en confortant l'identité du Bazadais :

Objectif 1- Maintenir et renforcer l'armature territoriale en s'appuyant sur les polarités Bazas, Grignols, Captieux :

- Relayer le pôle principal de Bazas par des polarités intermédiaires (Captieux, Grignols) et rurales.
- Répondre à la dynamique démographique du territoire par la production d'environ 87 logements par an en moyenne.

Bernard JAYLES : Il est très difficile de faire entendre aux gens que le pôle principal sera Bazas.

Objectif 2 - Œuvrer pour une diversification du modèle de développement urbain permettant une meilleure intégration des nouvelles constructions et favorisant le lien social :

- Accompagner la diversification de l'offre de logements pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population et favoriser les parcours résidentiels au sein même du territoire.
- Rééquilibrer la taille des logements sur le territoire.
- Privilégier la mixité sociale sur les polarités du territoire qui sont les mieux pourvues pour répondre aux besoins en mobilités et services.
- Développer une offre locative publique/privée plus conséquente en lien avec l'armature territoriale.
- Favoriser les opérations intergénérationnelles et facteur de lien social dans la production de logement ou au sein de projets de réhabilitation.
- Maîtriser les prix du foncier et de l'immobilier.

Patrick CHAMINADE : On ne voit pas comment maîtriser à notre niveau les prix du foncier et de l'immobilier.

Objectif 3- Prendre en compte les besoins spécifiques des populations (jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, gens du voyage) :

- Apporter de nouvelles réponses aux besoins en logement des personnes âgées et handicapées.
- Assurer le maintien des jeunes sur le territoire en les accompagnant vers un logement autonome et en proposant des solutions d'hébergement spécifiques.
- Renforcer l'offre à destination des ménages précaires.
- Apporter des solutions aux gens du voyage et aux besoins d'habitat atypique.

Claudine MAILLOU : Une aire pour les gens du voyage ?

Dominique MARROT : Quel rapport entre l'accueil des gens du voyage et l'identité bazadaise ?

Claudine MAILLOU : Ce type de structure qui coûte très cher aux collectivités est rapidement dégradé.

Patrick CHAMINADE : Dans le nouveau schéma, ce sont les CDC qui ont la compétence « aire d'accueil des gens du voyage ».

Dominique MARROT : j'entends bien qu'il faut combler les dents creuses. Il reste encore quelques maisons vides à GRIGNOLS. Quelqu'un qui veut venir s'établir à la campagne recherche du terrain. Ces objectifs ne sont donc pas cohérents.

Objectif 4 - Lutter contre la vacance des logements principalement en centre-bourg, en accompagnant la réhabilitation des logements anciens et les programmes d'embellissement :

- Limiter la hausse de la vacance en réinvestissant les logements inoccupés, en particulier sur les polarités centre-bourg les plus touchées.
- Poursuivre l'amélioration thermique des logements pour lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.
- Communiquer sur les outils et les aides possibles pour rénover des biens immobiliers et sensibiliser les élus et le grand public à ces questions.
- Poursuivre la dynamique d'amélioration des logements engagée sur le territoire.

Pas d'observation.

Arrivée de Roseline PIGANIOL – 19h30

Axe 2/ Renforcer l'attractivité de l'économie et les savoir-faire locaux :

Objectif 1- Structurer et accompagner le développement de toutes les filières d'excellence sur le territoire et la formation professionnelle :

- Valoriser les filiales économiques issues de savoir-faire locaux.
- Maintenir et renforcer les établissements de formation présents sur le territoire.
- Favoriser la transmission des activités économiques.

Pas d'observation

Objectif 2- Permettre la diversification des activités et renforcer l'accueil d'entreprises en priorité sur les pôles du territoire (Bazas, Grignols, Captieux) :

- Renforcer l'attractivité des zones d'activités économiques communautaires déjà identifiées et privilégier les implantations d'entreprises nouvelles sur l'axe Bazas- Captieux et sur Grignols.
- Accompagner les entreprises dans leurs efforts d'innovation et de mutation de leurs activités.
- Renforcer les activités commerciales en cohérence avec l'armature territoriale assurant un développement équilibré du territoire et limitant ainsi les effets négatifs d'éventuelles concurrence.
- Faciliter la requalification des zones d'activités existantes et la mutation des friches économiques.
- Faciliter l'accompagnement de jeunes entrepreneurs.

Patrick CHAMINADE : La difficulté est que si nous n'avons pas de projet, nous n'aurons de zone d'activité dans le futur zonage !

Roseline PIGANIOL : Comment fait-on si un artisan veut s'installer dans 3 ans par exemple ? Les règles ont changé ?

Patrick CHAMINADE : Et bien il ira s'installer à BAZAS ! Il faut réduire la consommation de l'espace ! De même si nous n'avons pas de projet pour l'aire de camping, cet espace sera supprimé du futur zonage.

Bernard JAYLES : On sait bien depuis longtemps que le développement économique est centré sur Langon, La Réole et Bazas.

Patrick BAYLET : Est-ce un problème d'enclavement ?

Patrick CHAMINADE : Pas forcément !

Lucienne BIES : Nous avons tout de même un centre bourg attractif.

Objectif 3- Pérenniser les outils de production locaux du Bazadais (Sylviculture, viticulture, agriculture) et privilégier les circuits-courts :

- Maintenir et conforter l'agriculture du territoire dans la diversité de ses filières.
- Soutenir l'économie agricole dans toutes ses composantes en permettant des activités complémentaires à la seule production.
- Limiter l'impact de l'activité agricole et viticole à proximité des zones d'habitations.
- Préserver la ressource sylvicole caractéristique du Bazadais tout en permettant son exploitation.
- Garantir la préservation des caractéristiques bâties, paysagères et écologiques des airiaux.

Bernard JAYLES : La viticulture est à GRIGNOLS, pas à BAZAS !

Patrick CHAMINADE : Le tissu commercial dynamique de notre commune est un atout.

Objectif 4- S'appuyer sur les atouts patrimoniaux et les sites naturels du territoire pour développer l'économie touristique :

- Développer et améliorer l'activité touristique notamment hors saison pour attirer une population régionale.
- Accompagner les projets touristiques d'envergure communautaire en lien avec l'environnement naturel et paysager du territoire.
- Favoriser la création d'hébergements touristiques diversifiés.
- Améliorer la mobilité liée au tourisme et harmoniser la signalétique des sites touristiques du territoire.

Patrick CHAMINADE : En matière de patrimoine, Bazas à quelque chose à offrir.

Roseline PIGANIOL : Nous, nous avons nos chemins de randonnées qui sont très fréquentés et nos petites églises !

Lucienne BIES : Les marchés nocturnes et la foire aux chapons sont entre autres une identité de notre patrimoine.

Axe 3/ Favoriser un mode de développement urbain respectueux du cadre de vie :

Objectif 1- Garantir une offre d'équipements et de services satisfaisante pour l'ensemble de la population :

- Favoriser une répartition équilibrée des équipements de santé, facteurs d'attractivité pour la Communauté de communes.
- Renforcer l'offre d'équipements culturels sur le territoire.
- Rééquilibrer l'offre d'équipements sportifs et de loisirs existante sur le Bazadais.
- Privilégier une répartition équilibrée de l'offre commerciale sur l'ensemble du territoire et renforcer l'offre de commerces de proximité en s'appuyant sur les pôles identifiés.
- Optimiser le stationnement en centre-bourg et faciliter l'accès aux commerces.

Patrick CHAMINADE : Grignols est bien équipée : groupe scolaire, maison de santé pluridisciplinaire, EHPAD, résidence senior.

Objectif 2- Réduire les impacts du développement sur la circulation automobile et proposer des alternatives à la voiture particulière :

- Favoriser l'accès aux gares TER/TGV les plus proches du territoire et notamment la gare de Langon.
- Connecter les zones d'activités économiques du Bazadais au pôle gare et privilégier le développement des ZAE à proximité des axes routiers structurants.
- Mutualiser les espaces de stationnements pour optimiser l'espace public.
- Limiter la dépendance aux produits pétroliers induit par le recours systématique à la voiture individuelle.

Roseline PIGANOL : Que nous propose-t-on pour Grignols ? Sans voiture à Grignols, cela paraît difficile !

Lucienne BIES : Faire une aire de covoiturage à GRIGNOLS ?

Patrick CHAMINADE : Nous n'avons aucun élément pour déterminer la nécessité d'un tel équipement. Il faudrait connaître les besoins de la population.

Objectif 3 - Poursuivre l'aménagement numérique du territoire :

- Participer à la mise en réseau du territoire et développer l'accès au numérique pour tous.
- Accompagner l'installation de la fibre optique sur les ZAE et dans l'ensemble des communes pour favoriser le télétravail et la création d'espaces de co-working.

Françoise DUPIOL-TACH : Avec l'arrivée de la fibre en 2020 sur notre commune, 492 foyers seront raccordables.

Objectif 4 - Définir des formes urbaines de qualité respectueuses de l'environnement pour lutter contre la banalisation des paysages (airiaux) et favorisant le parcours résidentiel des ménages et le « vivre ensemble » :

- Préserver les caractéristiques architecturales et paysagères locales, facteurs identitaires du patrimoine.
- Privilégier un développement urbain au sein du tissu urbain existant ou en continuité de celui-ci tout en accompagnant qualitativement les transitions paysagères entre espaces urbains et agricoles ou naturels.
- Accompagner l'insertion paysagère des constructions.

Patrick CHAMINADE : Il faut que le PLUI soit en cohérence avec le SCOT Sud Gironde.

Objectif 5 - Porter une attention particulière au traitement des espaces publics, des traversées de bourgs et des entrées de ville.

- Conserver des espaces publics (place, espaces verts...) dans les cœurs de villes et de villages qui participent à la valorisation du patrimoine et du caractère rural de la communauté de communes.
- Garantir des aménagements de qualité en entrées de villes et villages.

Pas d'observation.

Axe 4/ Positionner le Bazadais comme territoire de référence en matière d'énergie positive et de respect de l'environnement

Objectif 1 - Accompagner le passage au mix énergétique du territoire :

- Tendre vers une autonomie énergétique du territoire.
- Développer les énergies renouvelables à l'échelle intercommunale en respectant les règles fixées au SCOT.
- Développer la mobilisation des énergies renouvelables pour les particuliers, notamment la géothermie.
- Améliorer les performances énergétiques des constructions futures tout en s'assurant de leur intégration dans le paysage local.
- S'appuyer sur l'accompagnement du Siphem pour limiter les consommations énergétiques du parc bâti ancien sans dénaturer le patrimoine bâti.
- Être exemplaire au sein des collectivités vis-à-vis de la limitation des consommations énergétiques et la production d'énergie renouvelable.

Patrick CHAMINADE : Le projet de GIRONDE HABITAT correspond au concept énergie positive.

Objectif 2 : Valoriser les ressources naturelles et écologiques du territoire :

- Protéger les espaces porteurs de biodiversité.
- Proposer une réelle solution aux problèmes d'alimentation en eau potable (insuffisance de la quantité d'eau brute, sécurisation des réseaux d'adduction, dégradation des canalisations, etc.).
- Conditionner prioritairement l'urbanisation aux possibilités d'assainissement.
- Gérer les eaux pluviales à la parcelle pour ne pas concentrer le ruissellement des eaux pluviales en aval.

Pas d'observation.

Objectif 3 : Proposer un développement durable du territoire face aux risques

- Prendre en compte toutes les connaissances acquises sur les risques.

Pas d'observation.

Le débat est clos.

✓ **Travaux réhabilitation des anciennes écoles en maison des associations et création d'une chaufferie bois :**

Point avancement travaux :

Bernard JAYLES fait un point sur l'avancement des travaux. Dans l'ensemble les travaux de démolition sont terminés.

Sur la partie salle des fêtes, le gros des travaux à réaliser est dans le lot plomberie / sanitaire / chauffage. La VMC est posée. Reste les équipements sanitaires et l'intervention du plaquiste, carreleur, peintre pour les finitions à la suite de quoi, il y aura un gros travail de nettoyage à réaliser par nos agents. Prévision fin des travaux salle des fêtes 25 octobre 2019.

Pour le local chaufferie, l'implantation de la chaudière a été réalisée ce matin, le charpentier doit réaliser le chevêtre pour le passage du conduit de fumée comme vu ce jour, y compris la finition de la couverture tuile et zinguerie de la partie déjà réalisée. La porte coupe-feu est en place. Une clé a été remise au maître d'ouvrage.

Les tranchées techniques de liaison entre la chaufferie, la mairie et la maison des associations sont terminées et renforcées après la pause du réseau chauffage, gaines électriques et gaines de télégestion.

Pour la salle des associations, concernant le lot gros œuvre, l'activité se porte sur le repiquage et sablage des murs extérieurs après installation des échafaudages qui vont également servir au charpentier.

La pose des réseaux eaux usées et pluviales est terminée, y compris l'exutoire en traversée de rue. Les terrasses extérieures brutes sont réalisées à la côte – 8 cm avec intégration des caniveaux grilles (en attente du revêtement définitif béton désactivé). Le terrassement des espaces verts est en cours à une côte – 10 cm qui correspond à la réservation pour la terre végétale et semis gazon (travaux qui seront réalisés par nos agents).

Avenants Lot 1 – Gros œuvre :

Le lot 1 - Gros-œuvre nécessite des travaux supplémentaires non prévus au marché initial.

Pour l'avenant n° 1, il s'agit de travaux portant sur la dépose des verrières et élévation d'un mur en briques en lieu et place, pour une plus-value de 1 680.00 € HT – 2 016,00 € TTC.

Pour l'avenant n° 2, il s'agit de travaux de reprise et réfection des évacuations d'eaux usées et pluviales et réalisation d'une tranchée sur la chaussée avec raccordement des réseaux et finition revêtement pour une plus-value de 6 153.00 € HT - 7 383.60 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide les avenants 1 et 2 de l'entreprise BOTTECHIA – Lot 1 – Gros œuvre :

- Avenant 1 : Plus-value – 1 680.00 € HT – 2 016.00 € TTC

- Avenant 2 : Plus-value – 6 153.00 € HT – 7 383.60 € TTC

Montant marché initial	137 445.00 € HT	164 934.00 € TTC
<i>Avenant 1</i>	<i>1 680.00 € HT</i>	<i>2 016.00 € TTC</i>
<i>Avenant 2</i>	<i>6 153.00 € HT</i>	<i>7 383.60 € TTC</i>
Nouveau montant marché	145 278.00 € HT	174 333.60 € TTC

Le Conseil Municipal,

- autorise Madame le Maire à signer les avenants précités avec l'entreprise BOTTECHIA.

- dit que le montant de ces avenants sera prévu au budget 2019 – article 2315 – opération 7400.

Délibération n° 36/2019

Des travaux supplémentaires non prévus au marché seront à prévoir, entre autres :

- Réfection des trottoirs en façade (démolition, bordure, béton désactivé) : environ 4 885.00 € HT
- Dépose des câbles en façade par ENEDIS : 1187.00 € HT
- Déplacement des compteurs d'eau par SUEZ : 552.06 € HT
- Installation du câblage dans le cadre de l'opération WIFI 4EU
- Repiquage et enduit mur en retour extérieur
- Clôture séparative, portail préau...

✓ Projet urbanisme :

Dépôt CU opérationnel terrains communaux « Le Château »

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un CU opérationnel a été déposé pour les terrains situés derrière la maison de l'enfance et en périphérie du terrain de rugby (anciens terrains ETUR) pour un projet de lotissement ; ceci dans le but de conserver ces terrains en zone constructible au futur PLUI. Le projet déposé est porté à la connaissance de l'assemblée.

Projet « Ages et vie » :

La Sté « Ages et vie » spécialisée dans la réalisation de logements pour personnes âgées cherche à s'implanter sur notre territoire. Ce concept, alternative entre la résidence senior et la maison de retraite, fonctionne sur le principe d'une MARPA. Il s'agit d'une grande maison où chaque résident a son propre studio (8 résidents) avec une partie commune pour la prise de repas et les activités en rez-de-chaussée et logement de l'intendante et studio veilleur de nuit à l'étage.

Les terrains, objet de la demande de CU précédente, situés derrière la maison de l'enfance conviennent parfaitement à cette société. La commune cèderait 2500 à 3000 m² de terrain pour l'implantation de 2 maisons soit 16 résidents. La localisation du terrain proche du bourg, la proximité avec l'école, la maison de l'enfance, les commerces et le tissu associatif sont des atouts pour l'implantation de ce type de structure. Ce projet est en cohérence avec le PADD développé précédemment : favoriser l'intergénérationnel.

Le conseil municipal donne un accord de principe pour la poursuite de ce projet.

Projet Synonim – Nexity :

La commune a été mise en relation avec la Sté Synonim-Nexity par l'intermédiaire de la Sté « Ages et Vie ». Cette société Synonim réalise des résidences intergénérationnelles à vocation sociale. Les terrains au lieu-dit « Le Château », à proximité du projet « Ages et vie » intéressent ce promoteur pour la réalisation de 30 logements du T2 au T4 pour la location (familles, personnes seules, personnes âgées) et de 2 ou 3 maisons proposées à la vente en dessous du prix du marché pour les primo-accédants. Synonim réalise le projet et revend à un bailleur social qui devient propriétaire et gestionnaire. Le conseil municipal donne un accord de principe pour la poursuite de ce projet.

Madame le Maire va proposer aux représentants de ces 2 sociétés de venir exposer leurs projets devant le conseil municipal.

Projet photovoltaïque :

La Sté PHOTOSOL (Sté Française) souhaite implanter sur la commune 44 ha de photovoltaïque au sol avec un raccordement au poste source de Casteljaloux. Les terrains concernés appartiennent à la famille THEVENET et sont situés sur le plateau route de Cocumont en limite de Romestaing. Il s'agit de terrains en friche. Cette réalisation aurait des retombées fiscales intéressantes pour la commune et pour la CDC du Bazadais. Il faut que la CDC et les services de l'Etat donnent leur accord. Une délibération autorisant ce projet sera proposée lors d'un prochain conseil municipal.

✓ GIRONDE HABITAT – Avancée du projet :

Madame le Maire rappelle que le schéma des espaces verts avait été validé et qu'une autorisation d'occupation du domaine public avait été délivrée pour occuper le parking du foot dans la cadre des futurs travaux.

Aux dernières informations qui datent du 20 septembre 2019, l'appel d'offres a été lancé et il semble que 2 corps de métier n'ont pas répondu. Ce qui va retarder de nouveau le début des travaux qui ne devraient pas démarrer avant janvier 2020.

✓ Point sur le budget 2019 – Décisions modificatives :

Madame la Maire fait le point sur le budget 2019 réalisé au 30 septembre 2019 qui s'établit ainsi :

DEPENSES				RECETTES					
Chapitres	Budgétisé	Réalisé	%réalisé	Chapitres	Budgétisé	Réalisé	%réalisé		
011	Charges à caractère général	282 776,00 €	148 737,00 €	53%	002	Excédent Fonct reporté	152 330,00 €	0,00%	
012	Charges de personnel	283 560,00 €	189 677,00 €	67%	013	Atténuations charges	30 000,00 €	27 800,00 €	92,67%
022	Dépenses imprévues fonctionnement	37 000,00 €		0%	70	Produits des services	3 800,00 €	1 100,00 €	28,95%
023	Vrt à la section d'investissement	72 600,00 €		0%	73	Impôts et taxes	439 392,00 €	283 540,00 €	64,53%
65	Autres charges de gestion courante	310 300,00 €	141 598,00 €	46%	74	Dotations et participations	323 314,00 €	240 035,00 €	74,24%
66	Charges financières	14 100,00 €	14 097,00 €	100%	75	Autres produits gestion courante	52 000,00 €	26 816,00 €	51,57%
67	Charges exceptionnelles	500,00 €		0%	76	Produits financiers	- €	4,00 €	
					77	Produits exceptionnels	- €	121,00 €	
	Total dépenses Fonctionnement	1 000 836,00 €	494 109,00 €	49%		Total recettes Fonctionnement	1 000 836,00 €	579 416,00 €	57,89%
16	Remboursement emprunts	41 265,00 €	39 764,00 €	96%	001	Excédent Invest reporté	264 899,00 €		0,00%
21	Immobilisations corporelles	198 000,00 €	55 295,00 €	28%	021	Vrt de la section fonctionnement	72 600,00 €		0,00%
23	Immobilisations en cours	510 735,00 €	139 998,00 €	27%	10	Dotations fonds divers	10 000,00 €	11 748,00 €	117,48%
					13	Subventions investissement	291 001,00 €	52 718,00 €	18,12%
					16	Emprunts	111 500,00 €	110 000,00 €	98,65%
	Total dépenses Investissement	750 000,00 €	235 057,00 €	31%		Total recettes Investissement	750 000,00 €	174 466,00 €	23,26%

Décisions modificatives au BP 2019 :

Les décisions modificatives proposées concernent des augmentations de crédits et mouvements de crédits pour les opérations suivantes :

- 1^{ère} échéance trimestrielle prêt terrain MERCADE : 2877.25 € (244.75 € intérêts + 2632.50 € capital)
- Parts sociales SPL suite à liquidation : Recettes 1226,01 €

Cette décision budgétaire retrace la nécessité d'abonder de **1 226.01 €** le chapitre 024 afin d'intégrer au budget le solde du capital social restant après dissolution de la Société Anonyme Publique Locale Sud Gironde.

L'assemblée générale de la SPL a en effet dissout la société le 11 septembre 2019. Le capital initial était de 225 000.00 €. Le mali de liquidation s'élève à 136 727.00 €. Le solde du capital social restant déduction faite du mali s'élève à 88 273.00 €, et il est à répartir entre les actionnaires de la SPL au prorata des parts sociales qu'ils détenaient dans la société. Cette répartition est précisée dans le tableau ci-après :

Le versement est effectué en deux temps :

- Chèque de 90% du montant à restituer adressé à chaque actionnaire le 12 septembre 2019 par la SPL Sud Gironde
- versement du solde, ajusté le cas échéant, au vu du montant restant sur le compte bancaire de la SPL Sud Gironde juste avant sa clôture prévue le 31 octobre 2019.

Actionnaires	Nbre d'actions	%	Répartition du solde du capital social au prorata des parts de chaque actionnaire
CdC Sud Gironde	75 000	33%	29 424,33 €
CdC du Bazadais	75 000	33%	29 424,33 €
Conseil Départemental de la Gironde	50 000	22%	19 616,22 €
Commune de Langon	6 250	3%	2 452,03 €
Commune de Bazas	6 250	3%	2 452,03 €
Commune de Captieux	6 250	3%	2 452,03 €
Commune de Saint-Symphorien	3 125	1%	1 226,01 €
Commune de Grignols	3 125	1%	1 226,01 €
Total	225 000	100%	88 273,00 €

- Dommages ouvrages : 11 778.00 € retenus dans le cadre des travaux de réhabilitation des anciennes écoles en maison des associations et création d'une chaufferie collective granulés bois.

- Intégration au budget de la subvention CAF travaux anciennes écoles obtenue d'un montant de 146 000.00 €

Les décisions modificatives sont donc les suivantes :

- Augmentation crédits - section investissement

Recettes :

- chapitre 024 – Produits des cessions : + 1 226.01 €

- chapitre 13 – Subventions Etat et établ. nationaux : + 146 000.00 €

Dépenses :

- chapitre 16 – 1641 Emprunts : + 1 226.01 €

- chapitre 23 – 2315 Immobilisations en cours - opération 7400 : + 146 000.00 €

- Mouvement de crédits – section investissement

Dépenses :

- chapitre 21 – 2135 opération 7600 Installations générales : - 1 420.00 €

- chapitre 16 – 1641 Emprunts : + 1 420.00 €

- Mouvement de crédits – section fonctionnement

Dépenses :

- chapitre 011 – 63512 Taxes foncières : - 250.00 €

- chapitre 66 – 66111 Emprunts : + 250.00 €

En ce qui concerne l'opération dommages ouvrages 11 778.00 € celle-ci sera mandatée en section fonctionnement - chapitre 011 – article 6161 (chapitre suffisamment pourvu – ne nécessitant pas de DM.)

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés les décisions modificatives proposées ci-dessus.

Délibérations n° 37/2019, 38/2019, 39/2019 et 40/2019

✓ Demande de création d'un abribus Route de Marmande :

Un collectif de familles demande la création d'un abribus à l'angle de la route de Marmande et de la rue Engel Soubes, à proximité du passage piétons existant. Cette demande va être transmise aux services du Conseil Régional compétant à la matière. Cependant le conseil municipal doit donner un avis sur cette réalisation.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés donne un accord favorable à cette réalisation.

Point rentrée scolaire 2019 : 140 enfants dont 55 maternelles ont fait leur rentrée à l'école de Grignols. Effectif en légère baisse par rapport à la rentrée précédente ; cependant ces élèves restent répartis sur les 6 classes existantes. Madame Marie-Ange TÉCHENÉ est toujours directrice.

Point forum des associations : Le forum des associations s'est déroulé le 1^{er} samedi de septembre sur une soirée afin de ne pas mobiliser les bénévoles sur toute une journée. Malgré une faible fréquentation, cette rencontre permet de souder les associations présentes et envisager des projets ensemble. Cette soirée s'est conclue par une sympathique auberge espagnole. Patrick CHAMINADE précise que la prochaine manifestation de la FAG sera la journée du TÉLÉTHON, le samedi 07 décembre 2019 et invite ses collègues à y participer.

Point ateliers ASEPT : Actuellement les ateliers numériques rencontrent un vif succès, si bien qu'une deuxième session sera organisée dans le courant du 1^{er} semestre 2020. Les ateliers « Bien chez soi » sont également programmés. Pour l'actuelle semaine bleue (semaine des personnes âgées) la projection d'un film avec débat est prévue au cinéma de Bazas. Et enfin, des ateliers théâtre vont débiter début 2020 avec à l'issue de ces ateliers une représentation publique. Lucienne BIES précise que tous ces ateliers sont mis en place en collaboration avec les services du CIAS, de l'ASEPT et des communes participantes et s'adressent aux seniors.

Action garage mobile : Madame le Maire a reçu l'association ATIS – Association Territoires et Innovation Sociale chargée du projet garage solidaire dont le concept propose une activité de réparation automobile itinérante sur prescription sociale pour les publics fragilisés. Quelques communes des 5 CDC du sud-gironde ont été retenues à titre expérimental dont Grignols. Il s'agirait de mettre à disposition un emplacement pour garer le camion atelier itinérant et une voiture ainsi qu'un branchement eau et électricité. Madame le Maire précise que ce projet serait en lien avec les garages classiques du territoire notamment pour les réparations lourdes et les pièces détachées. Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour ce projet.

Projet WIFI 4EU, relais FREE, relais ORANGE... : En ce qui concerne le projet WIFI4EU pour lequel la commune a obtenu un coupon de 15 000.00 € de l'EUROPE, une entreprise agréée est venue faire un inventaire des besoins. 14 points (9 intérieurs et 5 extérieurs) WIFI ont été retenus, à savoir, Mairie, future maison des associations, salle des fêtes, bibliothèque et salle des associations route de Casteljaloux. Le devis est en cours.

Patrick CHAMINADE précise que pour des questions pratiques, le WIFI a été installé à la mairie. Coût de l'opération 400.00 €. Cette installation était nécessaire pour l'accueil des permanences en mairie (MDSI, Mission locale, Ma Commune, ma santé, huissier, etc.), ainsi que pour les ateliers numériques.

Par ailleurs, il informe l'assemblée que le matériel informatique pour le service administratif a été commandé et sera installé prochainement.

Le relais ORANGE a été mis en service le 30 septembre. Le réseau mobile ORANGE s'est nettement amélioré. La 4G n'est pas encore totalement opérationnelle à ce jour.

Madame le Maire informe l'assemblée que la Sté FREE souhaiterait installer un relais mobile. L'installation d'un deuxième pylône n'est pas envisageable. Des investigations sont en cours pour l'installation de ce relais dans le clocher de l'église.

Point rencontre CAUE : Dans le cadre de l'engagement zéro phyto, le CAUE a été convié pour constater la mise en place de ses préconisations, notamment dans les cimetières. Les actions menées sont conformes à ces préconisations.

Patrick CHAMINADE précise que suite au rapport de l'ONF sur la santé des marronniers place du FOIRAIL, 6 représentent un danger et doivent être abattus. Des conseils en matière d'essence à replanter en lieu et place ont été demandés à l'ingénieure du CAUE. L'étude est en cours.

Résiliations CLEVER et NEOPOST : Il est proposé de résilier le système d'alerte CLEVER dont le coût annuel est de 2 750.00 € et le remplacer par une solution plus pratique et moins onéreuse. L'abonnement actuel est valable jusqu'au 30 avril 2020 ce qui laisse du temps pour trouver une nouvelle solution. Il en est de même pour la machine à affranchir le courrier dont le coût d'environ 1 000.00 € / an est supporté par la commune, plus le coût des consommables (cartouche d'encre) de 250.00 € pièce. Il est proposé une solution plus simple qui consiste pour chaque collectivité (Mairie,

SIVOS et Syndicat des eaux) à signer un contrat avec la Poste et acheter leurs propres timbres. Le conseil municipal donne son accord pour la résiliation de ces deux contrats (CLEVER et NEOPOST).

Repas des aînés : Monsieur Thierry BORDENAVE a donné ses disponibilités pour animer le repas des aînés. La date du samedi 18 janvier 2020 a été retenue.

Par ailleurs, Madame le Maire propose la date du vendredi 10 janvier 2020 pour organiser la cérémonie des vœux du nouvel an. Cette date sera à confirmer lors d'un prochain conseil.

✓ **Questions diverses :**

Marche Rose : Lucienne BIES informe l'assemblée qu'une marche rose est organisée le dimanche 13 octobre 2019 à BIEUJAC. Pour le covoiturage, les inscriptions se font à la mairie, dernier délai vendredi 11 octobre.

Claudine MAILLOU signale que la petite marche de l'entrée de la bibliothèque pose un problème d'accès aux personnes à mobilité réduite, aux poussettes et autres chariots. Bernard JAYLES propose la réalisation d'un plan incliné pour permettre un meilleur accès. De même, le trou réalisé à proximité de l'entrée de la bibliothèque par le propriétaire des logements de la poste sera sécurisé.

Avant de conclure, Madame le Maire précise que tous les dossiers évoqués ce soir sont à la disposition des membres du Conseil Municipal pour consultation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.